Image not found or type unknown

Pension alimentaire pour la mère

Par **maritche**, le **17/08/2009** à **15:23**

Bonjour,
Mon mari et moi sommes passés en conciliation le 21 juillet dernier et je viens de recevoir le délibéré.
La seule chose pour laquelle nous ne sommes pas d'accord c'est le côté financier.
J'ai des revenus très bas (moyenne en dessous de 300 €) car j'exerce une activité qui devait juste nous donner des compléments de revenus.
Mon mari gagne 3600 €/mois sur 13 mois
Nous avons pour presque 39000 € de dettes qui doivent être remboursés à 50/50.
Mon avocat m'a dit que je pouvais toucher jusqu'à 1/3 des revenus de mon mari et en tenant compte du 13ème mois nous avons demandé une pension de 1300 €. Pour ma fille nous avons demandé 1/10 des revenus annuel soit 390 €/mois.
Dans le jugement m'accorde, 500 € et 300 € pour ma fille. Avec ça autant nous mettre à la rue. J'avais pourtant bien détaillé nos charges avec preuves à l'appui.
Si je fait appel, est ce que j'ai une chance d'obtenir plus ? ou est ce que je remets en cause ce qu'il m'a été octroyé et je risque d'obtenir moins ?
Merci pour la réponse , je suis perdue. Mon avocat à l'air de vouloir expédier mon dossier car j'ai obtenue l'aide juridique.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés